

2 Débats

Pour faciliter la vie des PME, créons un statut officiel d'entreprise durable!

OPINION



JOSEPH DITTLI
CONSEILLER AUX ÉTATS (PL/VD) ET
SOPHIE MICHAUD GIGON,
CONSEILLÈRE NATIONALE (LES VERTS/VD),
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, FÉDÉRATION
ROMANDE DES CONSOMMATEURS

Alors que le World Economic Forum s'organise et que les panels autour de la durabilité vont se multiplier dans la station grisonne, une large alliance propose une étape concrète pour améliorer la compétitivité des entreprises suisses.

Les PME qui ont un agenda durable sont mieux positionnées vis-à-vis de leurs investisseurs, consommateurs, employés et clients. Pourtant, la plupart des PME suisses dénoncent un manque de clarté sur la voie précise à suivre. Nous souhaitons l'officialisation du statut d'entreprises durables, comme d'autres pays le font.

Prenons quelques exemples. Située à Villeneuve, Biscuits Agathe, entreprise familiale suisse, développe, fabrique et vend des petits biscuits depuis 1954. Aujourd'hui, cette entreprise, comme beaucoup d'autres dans le secteur, fait face à des demandes

spécifiques concernant les emballages et à des exigences sur l'origine des ingrédients. Dans un autre secteur, celui de la micro-technique et de l'horlogerie, nombreuses sont les PME qui doivent désormais respecter une liste de critères de durabilité qui couvrent la traçabilité des matières et les conditions de travail dans leur chaîne d'approvisionnement.

Confrontées à des contrats de plusieurs millions, elles sont en difficulté si elles ne peuvent pas établir un positionnement solide et clair. Les normes deviennent pour elles un élément stratégique.

Une identification juridique officielle possible est une demande de longue date et la Suisse doit combler ce retard. Cinq cents chefs d'entreprise se sont fédérés dans l'Alliance pour les entreprises durables, une coalition qui inclut des fédérations économiques et des organisations de la société civile de toute la Suisse. De nombreux autres pays ont suivi cette voie avec des changements législatifs. *Società benefit*, «entreprise à mission», *societades de beneficio e interés común*... L'Italie, la France, l'Espagne, le Royaume-Uni, tous ont adopté des cadres réglementaires reconnaissant les entreprises qui concilient planète, population et profit.

Pour de nombreuses PME suisses, répondre aux exigences en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) n'est pas un choix mais une nécessité pour survivre, continuer à être concurrentielles par rapport aux pays voisins. Or, il y a un paradoxe au cœur de la réponse de notre pays à ce défi. Le Conseil fédéral a montré une réticence à articuler une vision claire pour l'avenir de notre économie, en particulier pour guider les PME à travers cette transformation. Pourtant, les normes internationales et européennes de durabilité, peuvent présenter des opportunités d'innovation et de leadership au lieu d'être perçues comme des nécessités encombrantes.

Les normes internationales de durabilité peuvent présenter des opportunités d'innovation et de leadership

Les normes internationales de durabilité peuvent présenter des opportunités d'innovation et de leadership

Les soussignés attendent du Conseil fédéral qu'il agisse dans l'intérêt de nos entreprises. Une initiative parlementaire dans ce sens a été déposée au Conseil national. Elle vise à introduire un cadre juridique facultatif et volontaire pour les entreprises durables, qui pourrait changer la donne. Elle permettrait aux entre-

prises qui mettent en œuvre des stratégies de durabilité – à travers des engagements concrets, mesurables et comparables – de se distinguer en adoptant le statut d'«entreprise durable». Cette possibilité devra être introduite dans le Code des obligations. Ce sera aussi un moyen pour une PME d'y voir plus clair dans la jungle des standards et réglementations et de démontrer son engagement à son échelle. Cette approche permet de concilier la tradition libérale suisse et la nécessité de répondre aux nouveaux impératifs du marché. Il s'agit de stimuler – non d'imposer –, d'inspirer les PME suisses à se préparer pour l'avenir sans les contraindre.

Tandis que le Conseil des États vient d'accepter le postulat participant de la même stratégie et demandant une vue d'ensemble des nouvelles directives européennes et internationales en matière de durabilité pour les PME suisses, ainsi que des pistes pour les accompagner en Suisse. Ce faisant, la Suisse a l'opportunité de redéfinir la «Swissness» au XXI^e siècle – non seulement comme symbole de qualité et de précision, mais aussi comme emblème de durabilité et de vision pour l'avenir. Le secteur privé a un vrai potentiel de transformation des défis posés par la durabilité. Ils peuvent représenter ainsi des opportunités d'innovation et de leadership sur la scène mondiale. ■

Code de procédure pénale: une révision discutable

CHRONIQUE



MARIE-HÉLÈNE MAUTON
ENTREPRENEUSE ET ESSAYISTE
mh.mauton@bluewin.ch

Le 1^{er} janvier, le nouveau Code de procédure pénale (CPP) est entré en vigueur après qu'une majorité aux Chambres l'ait adopté en juin 2022. Le sujet est important mais dédaigné du plus grand nombre tant ses termes et ses enjeux restent hermétiques aux profanes. Il est donc utile de tenter une vulgarisation de quelques points forts et de leurs conséquences, afin d'éclairer sur les intentions du législateur.

Tout d'abord, mentionnons le droit du prévenu d'assister à l'administration des preuves, procédure qu'il s'agissait initialement d'abroger. Sachez en effet que le présumé coupable ou son représentant est présent lors des auditions de ses complices ainsi que de celles des témoins et des victimes. En toute logique, les procureurs font valoir que cela nuit grandement à l'utilité des interrogatoires, avec le risque que le délinquant adapte sa version, que les coprovenus en fassent autant, compromettant l'efficacité de l'instruction, avec un risque évident de collusion. Qu'importe! Contre l'avis des professionnels de police, de la Conférence des procureurs de Suisse ou celui de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter alors chargée du Département de justice et police, les Chambres se sont prononcées pour la sauvegarde des intérêts de la défense au nom de «l'égalité des armes». Notons ici que les avocats sont bien représentés au parlement (tous quand même) et qu'ils ont voté comme un seul homme en faveur de la loi.

Autre modification lourde de sens, l'introduction d'une audition obligatoire du prévenu lorsqu'une ordonnance pénale est susceptible de l'envoyer en prison. Cette procédure chronophage suscite l'incompréhension des Ministères publics, qui n'en perçoivent pas la plus-value mais plutôt le coût. Genève et Vaud estiment chacun que cette modification exigera environ 1000 audiences supplémentaires. Dans le canton de Vaud, ce sont d'ores et déjà trois postes de procureurs, assortis de deux collaborateurs chacun, qui ont été prévus. Pour ceux qui se plaignent déjà d'une justice lente car surchargée, c'est une véritable balle dans le pied.

Dans une interview parue dans *Le Temps* le 15 mars 2021, le procureur général du canton de Genève s'exprimait portant sur ces collègues: «Il y a une réelle préoccupation des procureurs par rapport à cette révision, car elle touche à notre outil de travail et donc à l'efficacité de la poursuite pénale. Elle pourrait avoir des conséquences négatives très concrètes sur la capacité à élucider des infractions. Si le parlement veut que la justice pénale fonctionne efficacement, il doit écouter ce que les procureurs ont à dire...» Il est vrai que, dans nos démocraties avancées, on invoque sans cesse l'état de droit, c'est-à-dire la prééminence des règles édictées. Mais, pour la justice ne se retrouve pas ficelée comme Gulliver, il vaudrait mieux cesser de rajouter, couche après couche, des entraves à son exercice, toujours au profit des malfaiteurs, jamais au profit de la société. A ce sujet, le *Swiss finish* a encore frappé puisque le nouveau CPP va plus loin que les recommandations de la CEDH, pourtant très tatillonne en la matière.

Nonobstant, la plus récente Statistique policière de la criminalité portant sur l'année 2022 indique une augmentation de 10% des infractions pénales par rapport à 2021. Si les vols et escroqueries comptent pour beaucoup dans cette évolution, notons que les atteintes à la vie et à l'intégrité grimpent aussi de 6%, les lésions corporelles graves progressant de 17%. Si la situation était sous contrôle dans notre pays, cela pourrait éventuellement justifier de relâcher la vigilance et d'assouplir les procédures, mais ce n'est malheureusement pas le cas. En particulier, le canton de Genève enregistre une hausse de 15% des infractions pénales, ce qui explique que son procureur général soit particulièrement critique vis-à-vis de la réforme. Tout cela vient renforcer le sentiment bien ancré dans la population que ceux qui contreviennent à la loi passent entre les mailles d'un filet juridique trop enclin à les soutenir alors qu'à l'inverse, elle saute être intraitable à l'égard des fautes vénielles du commun des mortels. ■

2023, un grand cru de faillites bancaires

OPINION



FRANÇOIS-VALÉRY LECOINTE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
BELFUS ASSET MANAGEMENT ET
CHARLES CUVELLIER,
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, CHIEF
INFORMATION SECURITY OFFICER, BELFUS

Rien ne s'est passé comme prévu en 2023: les faillites de Credit Suisse et de trois banques régionales américaines auront démontré l'inadéquation des mécanismes de sauvetage des banques mis au point à la suite de la grande crise financière de 2008. Ceux-ci devaient amener les actionnaires et créanciers à supporter le poids des pertes comme dans tous les autres secteurs et non plus l'Etat. L'adoption de Credit Suisse à UBS a eu lieu sans l'aval des actionnaires: les autorités suisses prirent in extremis des décrets qui leur enlevaient temporairement tous les droits. L'incertitude sur la réaction des marchés à l'annonce des pertes qu'alliaient supporter les actionnaires et détenteurs d'obligations a pesé tout comme l'accueil qu'aurait eu la nouvelle entité née des cendres de Credit Suisse. Ce sont les raisons qui ont été avancées pour écarter les mécanismes de résolution («bail-in»).

On aurait pu nationaliser Credit Suisse («bailout») mais le caractère international de Credit Suisse lui aurait opposé la résistance des autorités des autres pays, à commencer par les Américains qui ont

fait pression sur la Suisse. Fondre Credit Suisse dans UBS était donc la seule voie possible.

Aux États-Unis, ce sont les faillites de trois banques de taille moyenne (Silicon Valley Bank ou SVB, Signature Bank, et First Republic Bank) qui auront finalement créé une crise systémique en dépit de leur taille limitée. Leur écosystème, spécialisé, formé d'une clientèle très particulière de clients qui se parlaient ou se fréquentaient (entrepreneurs de la Silicon Valley pour SVB, clients très fortunés pour First Republic, amateurs de cryptomonnaies pour Signature Bank), capables de réagir de concert, aura créé un mouvement de panique en résonance qui s'étendait déjà à d'autres banques de même taille.

Toutes ces crises ont un point commun: une absence d'accès suffisant aux liquidités

Or ces banques, aux États-Unis contrairement à l'Europe, font l'objet d'une surveillance plus souple et de garanties bancaires moindres au point qu'en milieu de crise, les autorités annonçaient tout garantir sans limite (et sans succès).

Ces crises ont des origines différentes mais ont toutes un point commun: une absence d'accès suffisant aux liquidités – l'oxygène des banques. Elles doivent être à portée de main, instantanément,

peu importe leur origine: banques centrales, contributions du secteur à des fonds pour assurer les dépôts, prêts fiscaux, etc. pour éviter que les banques ne doivent vendre à perte des actifs et tout perdre juste pour un mouvement de panique peut-être réversible. SVB avait la possibilité d'aspirer de grosses liquidités des autorités, une facilité qu'elle n'avait jamais testée techniquement. En deux jours, c'était 40 milliards, puis 100 milliards que les clients retiraient en un clic de leur compte (avant que les autorités ne ferment la boutique).

Le Financial Stability Board (FSB), qui est à l'origine du mécanisme de résolution post-crise financière, explique un peu tristement, dans son rapport annuel sur la résolution, pourquoi il n'a pas été suivi et propose des adaptations. Les banques doivent se préparer, elles doivent pouvoir identifier et gérer à l'avance tout obstacle à mobiliser des liquidités, quel que soit leur volume. Il faut se connecter à toutes les formes de financement possibles sans même devoir apporter du collatéral (des garanties). Le recours aux fonds publics interviendrait évidemment en dernier ressort, mais il doit être prêt et testé.

Les autorités de chaque pays doivent mieux coopérer pour assumer ensemble le support aux banques transfrontalières en détresse, une allusion aux tensions entre autorités suisses et américaines. Il s'agit de donner aux autorités étrangères un accès immédiat et transparent aux données de la banque en détresse dans son pays d'origine.

Le FSB s'inquiète ensuite de champs inexplorés en 2008,

comme le recours grandissant aux prestataires externes pour l'informatique des banques: que se passe-t-il si elle tombe en rade et devient la cause d'une crise de liquidité en mettant la banque à l'arrêt ou si les prestataires ne sont pas à la hauteur, en pleine crise quand on a besoin d'eux?

Les paiements numériques et les médias sociaux sont les grands absents des mécanismes de résolution qui doivent s'adapter à la vitesse de propagation des premiers: instantanés. Le FSB anticipera l'effet des innovations numériques (on pense aux blockchains) sur la résolution bancaire. Que se passera-t-il, en effet, en cas de défaut de fonctionnement d'une blockchain quand celles-ci seront plus présentes dans les opérations des banques? Que dire ensuite de la confiance qui ne revient pas toujours envers les entités qui résultent de la résolution, comme ce fut le cas des banques relais mises en place aux États-Unis pour reprendre les opérations des banques qui ont fait faillite? La filiale américaine de la banque ICBG peut en parler: victime d'une cyberattaque, elle a peine à retrouver ses clients (des banques).

Le rapport de l'autorité de contrôle suisse – la Finma – sur les causes de la faillite de Credit Suisse est explicite: elle l'a vue venir, mais n'avait pas les outils pour la prévenir. La bonne nouvelle: les constats sont clairs. Et si les leçons sont tirées, nos économies bénéficieront d'un système bancaire renforcé, permettant de jouer efficacement son rôle au cœur de l'économie. ■

Pour en savoir plus: 2023 Resolution Report, «Applying lessons learnt», FSB, 15 décembre 2023